BON
du
Deuxième Grand Concours
N° 21

située sur le Yalou. C'est un nœud important de routes. L'une d'elles se dirige vers Kirin, mais elle passe dans une région si montagneuse qu'elle doit être, à l'heure actuelle, sinon impraticable, du moins d'accès très difficile pour une colonne de troupes.

La seconde route se dirige vers Moukden. Elle traverse également une région très accidentée, mais présente moins de difficultés. Enfin, la troisième descend la vallée du Yalou.

Il est, dès maintenant, impossible de savoir ce que fera la colonne japonaise après son arrivée à Mao-eur-Chan. Toutefois, il ne semble pas probable qu'elle se lance, soit dans la direction de Kirin, soit dans la direction de Moukden. Ce serait une aventure grosse de dangers. C'est déjà bien audacieux, semble-t-il, que l'état-major japonais ait osé tenter, avec un aussi faible contingent, une diversion dans le haut bassin du Yalou.

On télégraphie de Pétersbourg :

« La campagne en Corée se bornera encore, pendant plusieurs semaines, à de simples escarmouches. L'armée russe, en Extrême-Orient, sera, au mois d'avril, forte de 325,000 hommes.

La nouvelle du départ du grand-duc Cyrille pour Port-Arthur produit une grande impression. La population se montre très satisfaite de voir un membre de la famille impériale prendre part à la guerre. »

LES JAPONAIS MAITRES DE LA MER

Prochain assaut de Port-Arthur. — Les mouvements de la flotte japonaise.

Londres, 4 mars. — Le correspondant du « Times » à Nagasaki télégraphie que les réfugiés de Port-Arthur estiment à 30,000 hommes l'effectif des troupes de la forteresse vers le 15 février.

On mande de Kharbin au « Daily Chronicle », le 3 mars :

Le bruit court que le mikado, irrité de la résistance acharnée de Port-Arthur, a donné l'ordre d'enlever la forteresse russe à tout prix.

On mande de Chemulpo au « Daily Telegraph » que le Japon a perdu un petit croiseur ; les machines d'un cuirassé et d'un autre navire ont subi des avaries, mais il est probable que celles-ci sont complètement réparées actuellement. En tout cas, **le Japon est absolument maître de la mer**, ce qui lui permettra d'isoler et de bloquer Port-Arthur.

Le correspondant du « Daily Telegraph » dit qu'on s'attend à l'occupation d'un point près de Dalny. Il y a trois jours, le chemin de fer entre Port-Arthur et Niou-Tchouang était encore intact ; les trains circulaient. En attendant, les Japonais paraissent avoir décidé de s'avancer en forces de Séoul le long de la route de Pékin.

La ligne télégraphique Pékin-Irkoustk-Moscou fonctionne.

Les Russes construisent un certain nombre de forts sur les deux rives du Yalou. Les Japonais ont placé des torpilles sur plusieurs points du fleuve.

Six croiseurs japonais, escortant dix transports, ont été signalés se dirigeant dans la direction du Lio-Tung. **On croit que les Japonais auraient l'intention de débarquer à North-Saddles-Bay, de façon à prendre Port-Arthur à revers.**

En Corée

AVANTAGES DES JAPONAIS

De source russe, on annonce qu'un engagement a eu lieu hier, dans le voisinage du Yalou, entre de petits détachements d'éclaireurs qui ont échangé quelques coups de fusil, puis se sont retirés.

Les forces japonaises sont à trois jours de marche des campements des Russes. Ces derniers se retirent actuellement, attendant des renforts.

Le mauvais temps rend les mouvements de troupes très difficiles. Néanmoins, on croit qu'une grande bataille aura lieu prochainement.

Il est reconnu que les Japonais ont débarqué à 160 kilomètres au nord de Gensan et ont commencé leur marche en avant.

Si cette nouvelle est confirmée, les Japonais se trouveraient au nord-est de la Corée et en mesure d'attaquer gientôt à revers les positions russes en avant du Yalou.

Le correspondant du « Daily Mail » à Tchefou, télégraphie que des troupes japonaises, en grand nombre, sont débarquées à Chemulpo et sur un autre point du littoral, à proximité de Pyng-Yang.

La débâcle commence sur le Yalou.

Le « Daily Chronicle » dit que 60,000 Japonais sont débarqués à Gensan, à l'Est de la Corée.

On mande de Nagasaki au « Times » que, d'après les réfugiés de Port-Arthur, 10,000 hommes de troupes russes ont été expédiés en Corée, au commencement de février, mais qu'ils sont si mal pourvus de moyens de transport et d'approvisionnements, qu'on croit qu'ils seront obligés de rentrer.

Attentat à Séoul

Tokio, 4 mars. — Des bombes ont été lancées contre la résidence du ministre japonais à Séoul. Il n'y a pas eu d'accident de personnes et les auteurs de l'attentat sont jusqu'ici restés inconnus. On croit cependant que ce sont des membres d'une secte antijaponaise.

Le 3 mars, à une heure du matin, on a lancé des bombes contre les habitations du ministre des affaires étrangères coréen et de son secrétaire, à Séoul, capitale de la Corée. Ni le ministre ni son secrétaire n'ont été atteints.

La police japonaise a arrêté cinq individus qui ont cependant été relâchés ensuite.

Cet attentat est l'œuvre du parti antijaponais opposé à la conclusion du protocole coréo-japonais.

On ne croit pas que l'opposition au traité soit bien dangereuse.

Le ministre du Japon à Séoul coopère au maintien de l'ordre.

A Port-Arthur et Vladivostok

RENSEIGNEMENTS DE SOURCE RUSSE

L'*Agence russe* publie les informations suivantes :

Port-Arthur, 4 mars. — On attend demain l'arrivée de l'amiral Makaroff.

Le temps est doux et promet un printemps précoce.

Trente-trois ingénieurs et mécaniciens nouvellement promus viennent d'arriver.

Depuis le 25 février, l'escadre japonaise est invisible.

Les réparations du *Retvisan*, du *Cesarevitch* et du *Pallada* sont énergiquement menées. Les autres navires de l'escadre qui avaient subi des avaries dans le combat du 9 février sont complètement prêts à prendre la mer.

Les journaux étrangers d'Extrême-Orient consacrent des articles élogieux aux marins russes du *Varyag* et du *Korietz*, dont ils reconnaissent le courage et l'abnégation.

Le bruit court que l'administration du chemin de fer prépare à Leao-Yang le quartier général du général Kouropatkine, commandant en chef des troupes de terre.

Une dépêche de Vladivostok annonce que dans la nuit du 2 au 3 mars aucun fait nouveau ne s'est produit. L'escadre japonaise n'a pas été aperçue durant les trois jours précédents pendant lesquels une tempête violente sévissait en mer.

Le capitaine Reitzenstein, commandant de l'escadre de Vladivostok, déclare dénuées de tout fondement les assertions anglaises prétendant que les Japonais ont débarqué des troupes dans le golfe de Possiet.

Ni à cet endroit, ni à aucun point de la côte du territoire maritime de Vladivostok, les Japonais n'ont fait apparition.

Dans les hautes sphères gouvernementales russes, on déclare qu'on ne saurait trop mettre en garde le public contre les nouvelles tendancieuses anglo-japonaises qui non seulement rapportent des faits inventés de toutes pièces du théâtre de la guerre, mais vont même jusqu'à attribuer aux hommes d'Etat et diplomates russes des appréciations absolument fantaisistes.

C'est ainsi que sur la foi de ces nouvellistes plusieurs journaux étrangers ont récemment attribué à l'ambassade de Russie auprès du Quirinal à Rome des déclarations se rapportant à la guerre russo-japonaise.

Or, nous sommes autorisés à déclarer que ces appréciations n'émanent ni de l'éminent ambassadeur prince Ouroussof ni d'aucun des membres de son ambassade.

En Mandchourie

Irikéou, 4 mars. — La banque russo-chinoise a fermé ses bureaux qui vont être transférés à Moukden. Les femmes et les enfants se préparent à partir dans la crainte de l'arrivée d'une escadre japonaise, dès que la navigation sera rouverte sur le fleuve, à la suite de la débâcle qui se produira sans doute dans une quinzaine de jours.

Par suite de l'impossibilité de défendre la côte avant que le dégel permette d'élever des retranchements et de construire des forts, les Russes ont l'intention de se replier sur la voie ferrée principale. Il n'existe pour le moment aucun ouvrage défensif et bien que le va-et-vient des troupes et l'envoi de l'artillerie dans les fortins de l'embouchure du Yalou paraissent indiquer que les Russes veulent défendre le port, les autorités comptent évidemment sur le résultat d'un engagement à terre pour arrêter la marche des Japonais.

On croit savoir que, jusqu'à présent, les seuls plans qui ont été arrêtés sont les suivants :

1° Le quartier général du général Kouropatkine sera établi à Moukden, où l'amiral Alexeieff se propose de séjourner lui-même d'une façon permanente, en raison de ce que cette ville est le centre de l'administration chinoise en Mandchourie ;

2° La plaine située à l'ouest de Ta-Chi-Chiao, et qu'il est presque impossible de défendre, sera occupée mais pour protéger seulement la voie ferrée reliant Moukden à Port-Arthur ;

3° La voie ferrée Haï-Cheng-Liao-Yang marquera la limite extrême de retraite.

Il semble cependant que, par suite de la position exposée de la voie ferrée à cet endroit et de l'arrivée des Japonais avant que le dégel permette la construction d'ouvrages de défense, les autorités russes s'attendent à ce que Port-Arthur soit isolé et assiégé.

Le général Kouropatkine

Pétersbourg, 4 mars. — Le général Kouropatkine quittera Saint-Pétersbourg, pour se rendre sur le terrain de la guerre, samedi 12 mars. Le départ aura lieu à la gare Nicolas, à six heures du soir, par un train spécial.

Le commandant en chef de l'armée russe emmène une partie de son état-major.

Une dépêche de Copenhague au *Morning Leader* confirme le bruit que le tsar a exprimé le désir d'aller lui-même en Extrême-Orient.

Le général Kouropatkine a donné l'ordre d'expulser les juifs de toutes les contrées adjacentes à la ligne du chemin de fer sibérien.

Il part de cette supposition que leur présence pourrait compromettre le succès des opérations militaires.

LES ETATS-UNIS ET LA CHINE

Londres, 4 mars. — Le *Daily Telegraph* apprend, de son correspondant à Washington, que les préparatifs militaires de la Chine et l'activité de plusieurs de ses généraux causent des inquiétudes au gouvernement américain. M. Hay a chargé M. Conger de dresser au Tsung-Li-Yamen des représentations au sujet de son attitude et de l'avertir qu'il est de toute nécessité qu'il observe strictement sa déclaration de neutralité.

L'Affaire Dreyfus

EN CASSATION

Paris, 4 mars. — La deuxième audience de la revision du procès Dreyfus avait attiré aujourd'hui à la chambre criminelle de la Cour de cassation, un public plus nombreux qu'hier. On remarque dans l'assistance, M. Alfred Dreyfus, le colonel Picquart, le docteur Paul Reclus.

L'audience est ouverte à midi. La parole est aussitôt donnée au procureur général Baudouin pour la continuation de son réquisitoire commencé hier.

Le Réquisitoire

Le procureur général rappelle qu'il s'arrête hier au moment où « le faux Henry était présenté par son auteur au général Billot, le 2 novembre 1896. »

Il continue, en retraçant les manœuvres auxquelles on se livra pour éloigner le lieutenant-colonel Picquart, à qui le « faux » fut jamais montré : Publication dans le « Matin » du fac-similé du bordereau remis à l'expert Teyssonnières, afin de compromettre Picquart, à la veille de l'interpellation Castelin, sur « les complaisances pour Dreyfus et ses amis », et « les complaisances auxquelles on faisait ainsi allusion, soulignant uniquement le procureur général, c'était la palissade et la double boucle ». Envoi de Picquart dans l'Est, en mission, puis ennisie sous prétexte d'y organiser le service des renseignements, finalement son incoporation comme lieutenant-colonel au 4e régiment de tirailleurs jusqu'au 25 novembre 1897, date à laquelle il fut rappelé à Paris pour déposer dans les instructions ouvertes à propos d'Esterhazy.

Il rappelle ensuite comment la correspondance, en son absence, fut ouverte, au ministère de la guerre, par « le cabinet noir, comment une lettre du secrétaire de la comtesse de Comminges, M. Ducasse, fut retenue et servit de point de départ à diverses machinations contre le lieutenant-colonel.

Pourquoi donc, ces ouvertures de lettres, ces copies prises puis gardées ? Le colonel Picquart l'a demandé à Henri, qui l'a envoyé au général Gonse ; il a refusé toute réponse. Il y a, à la suite de cela, une altercation qui s'est produite entre le colonel Picquart et le général Gonse ; n'était-il pas clair qu'on voulait surprendre le colonel Picquart en flagrant délit de complot et comme on n'avait rien, on en a fabriqué la preuve (faux Speranza).

On voulait, par toutes ces machinations, affaiblir et ruiner son témoignage.

Le procureur général déclare qu'alors se produisent des faits inouïs que l'on se refuserait à croire s'ils n'étaient avoués ».

Esterhazy est informé. Celui-ci se sent perdu, va chez son ami Weill et chez l'agent qu'il prie d'attester qu'il n'a jamais été l'agent. Le lendemain, il reçoit la visite de Gribelin, déguisé, portant des lunettes. Gribelin lui fait part des machinations de Picquart et lui annonce qu'on le convoquera au ministère de la guerre. Il lui indique les réponses qu'il faudra faire.

M. Baudouin parle ensuite de la « dame voilée » qui, à son tour, est ou le colonel Henry ou le colonel du Paty de Clam.

— On tend des pièges à Picquart, continue-t-il. On lui adresse des télégrammes signés « Blanche » et « Speranza ». Quel est l'auteur de ces lettres et de ces télégrammes ? Esterhazy et probablement aussi du Paty de Clam. C'est alors que le colonel Picquart dépose une plainte en faux contre Esterhazy.

M. Baudouin arrive à l'instruction ouverte contre Esterhazy qui, dit-il, recevait d'Henry ou de du Paty de Clam des notes lui indiquant les questions qui lui seraient posées par le magistrat instructeur et les réponses qu'il devrait y faire.

LE FAUX DU COLONEL HENRY

Aussitôt après l'acquittement d'Esterhazy, l'« Aurore » publiait un article d'Emile Zola intitulé : « J'accuse ». Le général Billot ne voulut pas poursuivre. Il y fut obligé. Enfin il arriva à la découverte du faux d'Henry.

Le procureur général rappelle les réponses d'Henry à l'interrogatoire qu'il dut subir, son suicide, les lettres qu'il laissa, « l'une fermée, l'autre ouverte », adressées à sa femme.

On s'est demandé à quel mobile avait obéi le colonel Henry, dans l'intérêt de qui il avait agi et quels étaient ces misérables qu'il avait rencontrés et qui avaient fait son malheur. Autant de questions auxquelles on ne peut répondre que par des hypothèses.

Le procureur général retrace la scène qui s'est produite entre Henry et M. Bertulus, dans le cabinet de ce magistrat.

Quand M. Bertulus lui dit à brûle-pourpoint : « Esterhazy est l'auteur du bordereau !... » « N'insistez pas, dit-il, n'insistez pas ! avant tout, l'honneur de l'armée ! »

Comme si l'honneur de l'armée pouvait être souillé parce qu'en définitive quelques officiers du service des renseignements ont commis une erreur, qu'ils sont parvenus à faire partager au conseil de guerre ! comme si l'honneur du clergé pouvait être flétri par le crime parfois commis par quelqu'un de ses innombrables membres, comme si l'honneur de la magistrature pouvait être atteint parce qu'en définitive l'infirmité de l'esprit humain permet parfois que des erreurs judiciaires soient commises pour le plus grand malheur de la justice.

C'est pourtant cette idée, qui lors des débats de 1898-1899 a tant pesé sur certains esprits qui se sont laissés aveugler par cette préoccupation qu'il ne fallait pas atteindre l'armée, dont il n'est en définitive aucunement question dans le débat, de ceux qui se sont faits ainsi sans le vouloir, inconsciemment, les instruments d'un véritable esprit de secte, et qui prend texte de ce grand mot de patriotisme, si respectable quand il est bien appliqué, pour se faire les instruments d'une détestable campagne contre la justice.

Tous ces mauvais jours sont aujourd'hui passés ; le temps a fait son office, le recul s'est opéré, les passions se sont apaisées, et c'est aujourd'hui, je le constate avec grand plaisir, dans le calme que nous pouvons aborder l'examen de tous ces débats qui, jadis, ont été contre vos devanciers l'objet d'aussi iniques accusations, d'aussi inqualifiables attaques.

L'AUTEUR DU BORDEREAU

Très longuement, le procureur général discute la question du bordereau. Il affirme être très sceptique sur la réalité même de la trahison.

« A la date, dit-il, attribuée, au début, au bordereau, Dreyfus ne pouvait être en possession des documents qui y étaient énumérés. Quelle est l'importance des pièces livrées — s'il y en a eu de livrées ? A mon avis, les documents étaient sans valeur. Ils auraient de la valeur s'ils émanaient du ministère de la guerre, mais où se trouve la preuve qu'ils émanaient des bureaux du ministère ? Les termes mêmes du bordereau « sans nouvelles de vous » prouvent que les agents à qui sont destinés les documents n'y attachent pas grande importance, puisqu'ils laissent leur homme sans nouvelles, ce dont il se plaint. Le style même du bordereau prouve qu'il n'a pas été écrit par Dreyfus, car il est rempli de germanismes qu'on ne trouve jamais dans sa correspondance, alors qu'ils sont familiers à Esterhazy. »

Le procureur général se livre à un examen tout à la fois technique et détaillé des pièces énumérées dans le bordereau et il arrive à cette conclusion que l'écriture est d'Esterhazy et que Dreyfus n'a pas pu livrer des documents qui n'étaient pas en sa possession.

Il rappelle les aveux faits par Esterhazy et les quatre séances de son interrogatoire par notre consul à Londres ; il rappelle que les experts ont reconnu l'écriture du bordereau pareille à celle d'Esterhazy, et il conclut sur ce point :

« Dans ces conditions, nier qu'Esterhazy ait vraiment écrit le bordereau, c'est nier l'évidence.

Les documents de comparaison, tels que certaines lettres d'Esterhazy produites devant la Cour de cassation, produisent cette conviction absolue. Il a pu au général Mercier « d'élever des doutes sur l'authenticité de ces pièces » qui ont été saisies au cours de l'enquête de la Cour suprême.

Je n'admets pas, dit le procureur général, que le général Mercier puisse se permettre d'élever de pareils doutes. Il serait à désirer que toutes les pièces dont s'est servi le général Mercier et tous ceux qui l'ont aidé dans cette accusation contre Dreyfus eussent la même authenticité que celle des documents que la Cour de cassation a mis sous la main de la justice. »

LE PROCES DE RENNES

Le procureur général arrive au second procès devant le conseil de guerre de Rennes.

Devant le conseil de guerre de Rennes, il y eut trois sortes de charges : celles qui se rattachent à l'examen technique et graphique du bordereau ; celles du dossier secret ; les charges morales. Je passerai successivement en revue ces trois sortes de charges.

Sur le premier point, M. Baudouin déclare conserver des doutes quant à la réalité de la trahison, c'est-à-dire la remise effective des pièces énumérées au bordereau.

« On n'en a pas de preuve directe, a déclaré le général Gonse au conseil de Rennes. »

Ceci est important à retenir : car si, plus tard, la Cour admettait que le fait même de trahison n'est pas établi, il n'y aurait plus d'objet pour de nouveaux débats.

« Pas de précision non plus dans la date du bordereau, observe encore le procureur général. »

On sait, en effet, qu'en 1894 l'accusation assignait au bordereau la date d'avril ; et, en 1898, la date d'août.

« Pas de précision non plus quant aux pièces énumérées. »

Les pièces varient suivant la date. M. Casimir-Perier a déclaré avoir reçu du général Mercier, en 1894, l'affirmation que les pièces étaient sans valeur. Elles étaient, en effet, sans valeur si la date d'avril 1894 devait être donnée au bordereau.

« Il faut une autre certitude quand il s'agit de condamner un homme pour haute trahison. »

Ces observations faites, le procureur général procède à l'examen technique du bordereau. Il démontre que « la note sur le frein hydraulique du 120 » n'avait pu être donnée par un officier d'artillerie ; que la « note sur les troupes de couverture — quelques modifications seront apportées au nouveau plan », visait aussi bien le dispositif provisoire de mai et juin 1894, ainsi que cela fut soutenu en 1894, que, comme le dirent plus tard les généraux Mercier et Roget, les modifications graves du mois d'août ; que la « note sur une modification aux formations de l'artillerie » — on n'a toujours pas la note et on ne sait pas ce qu'elle contient, pas plus qu'on ne le sait pour les autres — n'aurait pu être écrite par Dreyfus que s'il avait demandé des renseignements à ses camarades du 3e bureau, ce qui n'a pas été établi, et qu'elle a bien pu être écrite par Esterhazy, qui a vu ces formations au camp de Châlons en août ; que la « note sur Madagascar », note insignifiante avec la date d'avril, si insignifiante que ce fut pour cette raison que le général Roget changea la date du bordereau, n'a pu être la note préparée très secrètement par Du Paty, mais aussi bien une note quelconque préparée à une époque où tant de spécialistes s'occupaient de Madagascar, que dans le « projet de manuel de tir » au sujet duquel le général Mercier reconnut qu'il n'y avait que « confusion » et pas de trahison : l'expéditeur ne savait même pas ce qu'il y avait d'intéressant et ne peut donc être Dreyfus, officier d'artillerie très intelligent ; qu'enfin la phrase : « Je vais partir en manœuvres », se retrouve identique dans une lettre contemporaine d'Esterhazy à M. de Rothschild et ne peut s'appliquer à Dreyfus, qui n'est pas allé aux manœuvres et savait depuis le mois de mai qu'il n'irait pas.

Quant à l'examen cryptographique, M. Baudouin passe rapidement.

— Qui donc a jamais rien compris au travail de Bertillon, lequel part de cette idée que pour dissimuler son écriture Dreyfus a imité sa propre écriture ! Jamais personne n'a pris cela au sérieux. Et ce n'est pas le travail qui vient de nous être envoyé par un ancien officier d'artillerie qui nous fera changer d'avis. »

Outre M. Bertillon, il y eut, pour attribuer l'écriture à Dreyfus, M. Teysonnières, « qui commit la faute de communiquer le bordereau au *Matin* ; il y eut M. Charavay, qui reconnut ensuite hautement son erreur. MM. Couard, Varinard, Belhomme, se bornent à dire que le bordereau est l'imitation maladroite de l'écriture d'Esterhazy.

« Que vaut tout cela ?

A côté de cette révélation qui fut comme un coup de tonnerre, la découverte des deux lettres d'Esterhazy sur papier pelure, M. le général Mercier s'est permis d'élever des doutes sur leur authenticité ; je n'admets pas cela. Et il serait à désirer que toutes les pièces dont M. le général Mercier s'est servi eussent la même authenticité. »

C'est à la suite d'une expertise sur l'identité des écritures et des papiers que M. Ballot-Beaupré, rapporteur en 1899, disait : « Je crois que le bordereau est d'Esterhazy. »

« Si les lettres sur papier pelure avaient été signées Dreyfus, qu'aurait donc dit M. le général Mercier ?

Quand on voit le résultat de toutes ces expertises, qu'on se rappelle qu'Esterhazy a dit, répété, crié qu'il en était l'auteur, si on persiste à croire que le bordereau est de Dreyfus, c'est qu'on n'est pas de bonne foi. »

LE DOSSIER SECRET

Après une suspension de vingt minutes, l'audience est reprise à 2 heures 45.

J'examine maintenant, dit M. Baudouin, ce dossier secret, accompagné d'un commentaire et depuis retiré et détruit par les ordres du général Mercier, qui fut communiqué au conseil de 1894, en violation des droits de la défense.

Le dossier contenait cinq pièces : il fut remanié et complété par les soins du général Gonse et les mains du lieutenant Wathinne pour le conseil de guerre : le conseil l'examina à huis clos, en présence de la défense.

En vérité, quand on l'examine, on ne comprend pas ce mystère.

Ces pièces s'appliquent-elles à Dreyfus ? Non. Les deux premières « Choses... au consigne d'état-major », et « Doutes... preuves » ne peuvent viser un officier dont il était si facile de vérifier la présence à l'état-major. Elles visent au contraire Esterhazy, de qui on avait besoin de reconnaître les relations avec l'état-major.

La troisième lettre, dite lettre Davignon vise, si elle vise quelqu'un, un officier du 2me bureau ; or, à la fin de 1893, époque où elle fut écrite, Dreyfus était au 4me bureau.

La quatrième pièce est la lettre : « Ce canaille de D...». Le général Mercier veut que D désigne Dreyfus. Mais la fuite des plans directeurs dont parle cette pièce a commencé en 1892 et continué en 1895 et 1896, avant et après Dreyfus. Henry a dit que la pièce ne s'appliquait pas à Dreyfus. Et l'arrêt des Chambres réunies du 3 juin 1899 déclarait aussi le document inapplicable.

Sauf le général Mercier, personne n'a retenu la pièce au conseil de Rennes.

Enfin, la cinquième pièce était le rapport de l'agent Guénée, des 28 mars-6 avril 1894, signalant un traître à l'état-major sur l'indication de la « personne honorable ». Or, rien n'établit que cette indication s'applique à Dreyfus.

A ces cinq pièces, on en ajoute six autres pour le conseil de Rennes.

La première, dépêche de B... à son état-major, du 2 novembre 1894.

Telle qu'est fixée la traduction définitive elle ne peut en rien charger Dreyfus.

Quant aux cinq dernières, se réservant seulement pour la lettre relative à l'organisation militaire des chemins de fer, qui est retenue comme un fait nouveau, M. Baudouin les discute rapidement pour conclure que ce sont des documents « inutiles ».

Le procureur termine sur cette question du dossier secret en disant :

« Voilà tout le dossier secret. Nous comprenons donc la stupeur du colonel Picquart, en présence de ce dossier qui n'était que la banqueroute des promesses, que le vide, que le néant. Il n'en reste rien sinon deux pièces et ce sont des faux. (Mouvements.)

LES CHARGES MORALES

Le procureur aborde l'examen des charges morales contre Dreyfus et il en démontre l'inanité.

Quel est le mobile du crime dont on l'a accusé. On n'en trouve aucun.

Le procureur qualifie sévèrement le rôle du témoin Cernuski, et signale le cas qu'il convient de faire de l'agent Valcaros.

Conclusions du Procureur

Le procureur général termine son réquisitoire en disant :

Messieurs, l'heure avancée ne me permet plus de résumer.

J'estime et je crois encore qu'il était absolument nécessaire que, dès le début de ce nouveau débat, je vous dise ma pensée tout entière et que je vous expose en toute loyauté, en toute indépendance et en toute sincérité, les arguments qui ont déterminé **ma conviction de l'innocence de Dreyfus.**

J'estime que la revision est indispensable et que les conclusions que je dépose dans ce sens s'imposent.

J'ai voulu le faire sans aucune passion, sans autre préoccupation que le souci de la Vérité et de la Justice.

J'ai voulu le faire sans faiblesse. A vous maintenant, messieurs, de rendre l'arrêt que dictera votre conscience.

Tous l'attendent ici avec respect, car, au milieu des attaques incessantes qui se dirigent contre notre ordre social, il est une chose qui doit rassurer la sécurité publique et la sécurité privée : c'est le recours suprême à votre suprême Justice.

Tout le monde sait qu'elle ne se laisse influencer, ni corrompre ; elle subit, sans être émue, les passions qui viennent s'éteindre, impuissantes et dédaignées, au pied de votre prétoire.

On sait qu'appuyée sur la conscience de son droit, cette Justice saura écarter les obstacles éphémères qui se dressent devant elle et que, sans colère, ni sans pitié, elle saura marcher droit au but. (Sensation prolongée.)

L'audience est levée à 6 heures 50 et renvoyée à demain pour la plaidoirie de Me Mornard.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

MM. Maruéjouls et Mougeot, souffrants, n'assistaient pas à la délibération.

M. Rouvier, ministre des finances, a entretenu le Conseil de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 1905 qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre avant la fin du mois de mars.

M. Rouvier a prié ses collègues de lui soumettre leurs propositions définitives de dépenses dans le délai le plus rapproché.

Il a en outre insisté auprès d'eux pour que les crédits à demander ne soient, en aucun cas, supérieurs à ceux votés pour l'exercice en cours.

M. Trouillot, ministre du commerce, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet ayant pour objet d'assurer la participation de la France à l'Exposition de Liège, en 1905.

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 4 mars. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. BRISSON.

Mort de M. Rauline

Eloge funèbre du doyen de la Chambre

Le président annonce la mort de M. Rauline, député de Saint-Malo, décédé jeudi soir à Paris, à l'âge de 86 ans.

M. BRISSON prononce, en ces termes, l'éloge du doyen président d'âge de la Chambre :

— Messieurs, j'ai la douleur d'annoncer à la Chambre la mort de notre vénéré, de notre aimé doyen, M. Rauline. Nous ne l'entendrons plus au début de nos sessions ordinaires, nous adresser ces allocutions, dont à peine un grain de la plus délicieuse malice relevait le caractère aimablement paternel et que nous applaudissions à l'envi. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Ses amis diront sur sa tombe les services qu'il a rendus durant sa longue carrière à ses concitoyens, ses mérites comme agriculteur, mérites qui l'avaient porté à la vice-présidence de la Société d'agriculture.

Maire de Saint-Lô, conseiller général, député sans cesse réélu depuis 1876, il n'avait plus de concurrents, tant il avait conquis tous les cœurs. (Applaudissements prolongés.)

Ici, nous ne nous souviendrons que de sa bonté. Pour moi, j'éprouve un chagrin véritable (applaudissements). Lorsqu'il y a quelques semaines, il me pria de monter à ce fauteuil où je lui succédais, lorsque j'ai reçu sa dernière poignée de main, je lui ai presque dit que je l'aimais en ami, rien n'était plus vrai. (Applaudissements.)

Je verrai toujours, nous verrons toujours ce regard si bon, si pur, si doux, presque candide ; ces yeux d'enfant qui disaient la loyauté de son âme et qui racontaient ses vertus. (Applaudissements.)

Toute sa personne respirait si bien les sentiments affectueux qu'il inspirait qu'il for-

---

FEUILLETON DU 6 MARS. — N° 37

LA JUIVE
DU
Château-Trompette

par PONSON DU TERRAIL

PREMIERE PARTIE

XXVII

L'hôtel de Sainte-Hermine

— Eh bien, filons !

— Je vous suis.

Ils sortirent de la logette et descendirent l'escalier jusqu'à la meurtrière.

Là, Clodion s'arrêta encore.

— Et la corde ? fit-il.

— Eh bien, nous la laisserons où elle est, personne n'y fera attention. Et puis après ? qu'est-ce que cela prouverait, en somme ? personne ne nous a vus entrer, personne ne nous voit sortir. Si l'intendant n'a que cet indice pour nous retrouver, il peut bien donner sa langue à tous les diables.

— C'est juste ! fit Clodion.

Coarasse se laissa glisser le premier le long de la corde et toucha la terre.

Clodion le suivit.

Alors tous deux prirent leur course, traversèrent rapidement la place et arrivèrent dans la rue des Faures. Là, ils s'arrêtèrent.

— Par où allons-nous, maintenant ? demanda Clodion.

— Mon avis est, répondit Coarasse, qu'au lieu d'aller attendre le jour dans un cabaret, nous ferions mieux d'aller tout de suite faire un tour rue Sainte-Catherine.

— Comme il vous plaira ! répondit Clodion. Et ils se mirent en route.

Un quart d'heure après, ils étaient rue Sainte-Catherine.

— Si je m'en rapporte à ce que m'a dit mademoiselle de Sainte-Hermine, dit alors Coarasse, l'hôtel en question est auprès de la rue Porte-Dijeaux.

— Certainement, dit Clodion j'ai passé devant vingt fois.

Bordeaux est une ville de noctambules, au moins dans le beau quartier. Les petits bourgeois, le menu peuple des environs de la porte Caillou et de l'église Saint-Michel dormaient depuis longtemps. Mais dans le haut de la ville aux environs des allées de Tourny et des fossés du Chapeau-Rouge, il y avait toujours des gens qui faisaient de la nuit le jour. Par-ci, par-là, il y avait un cabaret qui ne fermait ses volets qu'à moitié. On ne pouvait traverser une rue, de minuit à quatre heures du matin, sans rencontrer quelque joyeux compère sortant de chez sa maîtresse et regagnant son domicile conjugal.

Cependant la rue Sainte-Catherine était à peu près déserte, quand nos deux Gascons y entrèrent. Coarasse marchait le premier. Clodion le suivait à quelques pas de distance. Ils n'avaient pas l'air de se connaître. L'un prenait d'un côté le haut du pavé, l'autre cheminait du côté opposé.

Une sentinelle se promenait de long en large devant la porte de l'hôtel Sainte-Hermine. La fastueuse demeure, pleine de bruit et radieuse de lumière jadis, était plongée dans l'ombre et le silence. Au rez-de-chaussée seulement, à une fenêtre d'un petit corps de logis donnant sur la rue, trembiotait une lumière.

Coarasse passa devant la sentinelle et jeta un rapide coup d'œil à travers les carreaux de la fenêtre. Il aperçut alors une salle basse convertie en corps de garde et dans laquelle quelques soldats jouaient aux cartes.

Alors il revint sur ses pas et salua la sentinelle.

— Excusez-moi, monsieur le soldat, dit-il, vous serait-il possible de m'indiquer la rue de la Vieille-Tour ?

Le soldat rendit le salut et répondit :

— Mon brave homme, je suis tout nouvellement en garnison à Bordeaux et ne saurais vous renseigner.

Clodion traversa la rue, alors :

— Ah ! monsieur, dit-il, vous cherchez votre chemin ?

— Oui, monsieur.

— Où allez-vous ?

— Rue de la Vieille-Tour.

— C'est précisément mon chemin ; nous ferons route ensemble.

— Volontiers, monsieur !

Mais Coarasse ne bougea pas.

— Si vous ne savez pas où est la rue de la Vieille-Tour, dit-il à la sentinelle, au moins savez-vous l'heure qu'il est, monsieur le soldat ?

— Il était deux heures, quand on m'a mis en faction.

— Et il y a de cela ?

— Un quart d'heure environ.

— Et vous êtes là pour combien de temps ?

— Pour deux heures.

— Et il ne fait pas très chaud, hein ? dit Clodion.

— Ce n'est pas qu'il fasse froid, dit naïvement le soldat, mais j'ai une soif d'enragé.

— Ah ! ah !

— Et si on me relevait de faction, ce n'est pas au poste que je rentrerais.

— Et où iriez-vous donc ? demanda Clodion.

— Au coin de la rue, à deux pas, du Chapeau-Rouge.

— Ah ! dit Clodion, je boirais bien un coup aussi !

— La mère Bontemps a du fameux vin blanc, allez ! dit la sentinelle.

— Mais pas moyen de quitter son poste ! dit Coarasse.

— Hélas ! soupira le soldat.

— Qu'est-ce donc que cet édifice ? demanda M. de Coarasse.

— L'hôtel de Sainte-Hermine.

— Ah !

— Je ne sais pas ce que nous faisons ici, continua le soldat d'un ton de mauvaise humeur. Les camarades jouent aux cartes ; l'officier ne rentre jamais qu'au petit jour.

— En vérité ! fit Clodion.

On entendit le bruit d'un carrosse.

— Passez au large, dit la sentinelle, vous le feriez punir.

Clodion et Coarasse s'éloignèrent.

Le carrosse arrivait au grand trot et il s'arrêta devant la porte de l'hôtel.

Coarasse s'était déjà jeté dans l'ombre d'une porte voisine, et Clodion, à dix pas plus loin, en avait fait autant.

Alors, la portière du carrosse s'ouvrit, et une femme sauta lestement à terre. Elle était si bien encapuchonnée sous son manteau, qu'il était impossible de voir son visage. Elle s'approcha de la sentinelle, lui mit un petit billet dans la main et remonta ensuite en voiture.

Le carrosse tourna bride et s'éloigna.

Alors Clodion et Coarasse se rapprochèrent.

— Ah ! mon gaillard, dit Clodion, si vous avez soif, du moins ne chômez-vous pas d'amour.

Le soldat soupira.

— Hélas ! dit-il, ce n'est pas pour moi ! — Et il montra le billet.

— Pour qui donc ?

— C'est pour mon capitaine, le marquis de Bauverger, répondit-il.

— Et cette dame est... sa maîtresse ?

— Je ne crois pas ; c'est la première fois que je la vois. Elle m'a mis deux louis dans la main. Sapeloutte ! deux louis ! Un pauvre diable de soldat comme moi n'a pas tous les jours de semblables aubaines !

— Je gage, dit Coarasse en riant, que vous avez plus soif que jamais ?

— C'est-à-dire que j'ai la pépie.

— Ah ! dit Clodion à son tour, il y a peut-être moyen de tout arranger...

— Comment cela ? fit le soldat.

Et il regarda Clodion avec étonnement.

XXVIII

Le soldat La Ramée

Clodion reprit, s'adressant au soldat :

— Vous dites, n'est-ce pas, qu'il y a un cabaret au coin de la rue ?

— Oui, dit le soldat.

— Je ne vois cependant rien d'ouvert.

Le soldat cligna de l'œil.

— Les volets sont fermés, dit-il, mais il n'y a qu'à frapper trois coups.

— Bon ! et le cabaret s'ouvre ?

— Et le vin monte tout seul de la cave.

Et le soldat soupira de nouveau.

— Voilà donc ce que je veux vous proposer, poursuivit Coarasse. Je vais aller au cabaret ; je me ferai ouvrir, et après avoir bu, je vous apporterai une bouteille de vin.

— Ici ?

— Oui.

— Hélas ! soupira le soldat, aussi vrai que je m'appelle La Ramée, de mon nom de guerre, ce que vous me pro